

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

**MODALITÉS DE SÉLECTION
EN ÉQUIPE DE FRANCE EN
2023**

CYCLISME

VTT - XCO





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Directeur du Programme Olympique (DPO) et du Head Coach (Entraîneur en chef) de chaque discipline concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportif-ive-s licencié-e-s UCI sélectionnables dans l'objectif prioritaire de remporter des titres et des médailles sur les épreuves internationales.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportif-ive-s sélectionnables ou sélectionnés tout athlète qui n'est manifestement plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle du suivi médical réglementaire.

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés dans ce document ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout athlète dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et respecter le calendrier de préparation (dont le parcours de compétitions et de stages) défini par l'Entraîneur National en charge du collectif de la discipline, sauf contre-indication médicale constatée par le médecin en charge de l'Équipe de France et/ou le médecin fédéral. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Pays
1	STAGE MONTAGNE ELITES ESPOIRS MAURIENNE	09/01/2023	14/01/2023	6	FRANCE
2	STAGE FONCIER VTT OLYMPIQUE STELLENBOCH	24/01/2023	08/02/2023	12	AFRIQUE DU SUD
3	STAGE ESPOIRS VTT ENDURO	06/03/2023	12/03/2023	7	FRANCE
4	STAGE TECHNIQUE VTT OLYMPIQUE BOULOURIS	26/03/2023	30/03/2023	5	FRANCE
4 Bis	STAGE TECHNIQUE VTT ESPOIRS BOULOURIS	26/03/2023	30/03/2023	5	FRANCE
5	STAGE COLLECTIF JUNIORS BELLECIN	17/04/2023	21/04/2023	6	FRANCE
6	COUPE DU MONDE 1 VALKENBURG	04/05/2023	07/05/2022	4	HOLLANDE
7	COUPE DU MONDE 2 NOVE MESTO	10/05/2023	15/05/2023	6	REP TCHEQUE
8	COUPE DU MONDE 3 LENZERHEIDE	08/06/2023	11/06/2023	4	SUISSE
9	COUPE DU MONDE 4 LEOGANG	15/06/2023	18/06/2023	4	AUTRICHE
10	CHAMPIONNAT D'EUROPE VTT XCO CRACOVIE	21/06/2023	26/06/2023	6	POLOGNE
11	COUPE DU MONDE 5 VAL DI SOLE	29/06/2023	02/07/2023	4	ITALIE
12	CHAMPIONNAT D'EUROPE VTT XCO JEUNES	03/07/2023	09/07/2023	6	A DEFINIR
13	CHAMPIONNATS DU MONDE VTT XCO GLASGOW	06/08/2023	13/08/2023	7	ECOSSE
14	COUPE DU MONDE 6 VALLNORD	24/08/2023	27/08/2023	4	ANDORRE
15	COUPE DU MONDE 7 LES GETS	07/09/2023	10/09/2023	4	FRANCE
16	TEST EVENT JO 2024 ELANCOURT	21/09/2023	24/09/2023	4	FRANCE
17	STAGE FORMATION GENERATION JUNIORS 2024 BOULOURIS	23/10/2023	27/10/2023	5	FRANCE



Stages

Stage montagne Élites Espoirs

BESSANS – du 09 au 14 Janvier 2023

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour les espoirs sont sélectionnables les athlètes ayant été sélectionnés au championnat d'Europe et du monde 2021 et/ou 2022.

Sont sélectionnés les sportifs du groupe élargi PARIS 2024.

Stage foncier VTT groupe olympique

STELLENBOSCH – du 24 janvier au 8 février 2023 ?

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs du groupe olympique PARIS 2024

Sont sélectionnés les athlètes disposant du plus fort potentiel de médaille olympique aux JO 2024.

Stage technique typé enduro - trial VTT Espoirs

Finale Ligure (Italie) - 06 au 12 mars 2023

➔ Critères de sélectionnabilité et de sélection des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs espoirs ayant participé au championnat du Monde Espoir ou Junior 2022.

Sont sélectionnés les meilleurs athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité.

Stage VTT groupe olympique

BOULOURIS, du 26 au 30 mars 2023

➤ Critères de sélectionnabilité et de sélection des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs du groupe olympique PARIS 2024.

Sont sélectionnés les athlètes disposant du plus fort potentiel de médaille olympique aux JO 2024.

Stage VTT collectif Espoirs

BOULOURIS, du 26 au 30 mars 2023

➤ Critères de sélectionnabilité et de sélection des sportifs :

Sont sélectionnables les athlètes ayant été sélectionnés au championnat du monde espoir 2022.

Sont sélectionnables les athlètes espoirs première année identifiés dans le cercle de haut-niveau.

Stage VTT collectif juniors

Bellecin, du 17 au 21 avril 2023

➤ Critères de sélectionnabilité et de sélection des sportifs :

Sont sélectionnables :

- Les juniors ayant participé aux championnats du monde juniors 2022.
- Les athlètes juniors ayant terminé dans le top 3 des juniors séries de Banyoles, Granichen, Rivera.
- Les athlètes juniors ayant terminé sur le podium de la coupe de France de Marseille.
- Les athlètes disposant d'un potentiel de performance international détecté sur l'étude des résultats et stages 2022 et 2023.

Sont sélectionnés :

- Les meilleurs athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité dans l'ordre énoncé ci-dessus.

Course de préparation aux championnats d'Europe et du Monde juniors (Junior Series) *La Thuile (ITA), du 02 au 04 juin*

➤ Critères de sélectionnabilité et de sélection des sportifs :

Sont sélectionnables :

- Les juniors ayant participé aux championnats du monde juniors 2022.
- Les athlètes juniors ayant rempli les critères de sélection pour le championnat du Monde à cette date.
- Les athlètes disposant d'un potentiel de performance international détecté sur l'étude des résultats et stages 2022 et 2023.

Sont sélectionnés :

- Les meilleurs athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité dans l'ordre énoncé ci-dessus.

Stage génération juniors 2024 *BOULOURIS – 23 au 27 octobre 2023*

➤ Critères de sélectionnabilité et de sélection des sportifs :

Sont sélectionnables :

- Les cadets 1 et 2 ayant réalisé un podium lors des coupes de France VTT XCO 2023 et lors des championnats de France VTT XCO 2023.
- Les cadets 1 et 2 proposés par leur MTT et disposant d'un potentiel avéré de progression évalué lors des tests régionaux et/ou des manches de TRJV et TFJV.

Sont sélectionnés :

- Les meilleurs athlètes répondant aux critères ci-dessus

Compétitions

JUNIORS SERIES 1, 2, 3, 4, 5, 6

*Banyoles, Granichen, Rivera, Capoliveri, Haiming,
Heubach
(Quota National)*

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait aux critères suivants :

- Les sportifs ne disposant pas de 20 points au ranking UCI juniors actualisé ;
- Les sportifs n'appartenant pas à un team UCI ;
- Les sportifs ayant réalisé un ou plusieurs podiums en Coupe de France ou aux championnats de France cadets ou juniors de l'année n-1.
- Les sportifs juniors première année disposant d'un potentiel de progression observé dans le cadre du plan national d'évaluation.
- Les sportifs candidats à une participation en Juniors Series (candidature à réaliser 1 mois avant la course sur le site www.ffc.fr) et ayant un projet annuel d'activité internationale.

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Les sportifs ayant les meilleurs résultats en coupe de France 2023.
- Les sportifs ayant obtenu les meilleurs résultats au championnat de France et coupe de France 2022.

JUNIORS SERIES 9

La Thuile

(Quota National)

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait aux critères suivants :

- Les sportifs ne disposant pas de 20 points au ranking UCI juniors actualisé ;
- Les sportifs n'appartenant pas à un team UCI ;
- Les sportifs ayant réalisé des top 20 sur les 8 premières manches de Juniors Series
- Les sportifs ayant réalisé un podium en CDF 2023
- Les sportifs ayant réalisé un ou plusieurs podiums en CDF ou aux championnats de France cadets ou juniors de l'année n-1.
- Les sportifs juniors première année disposant d'un bon potentiel de progression
- Les sportifs candidats à une participation en Juniors Series (candidature à réaliser 1 mois avant la course sur le site www.fcc.fr) et ayant un projet annuel d'activité international.

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Sont sélectionnés les sportifs retenus pour le championnat du monde VTT XC 2022 et les sportifs candidats à une participation en Juniors Series et ayant un projet d'activité international.
- Les meilleurs J1 à ce stade de la saison.
- Les sportifs ayant les meilleurs résultats en coupe de France 2023.

JUNIORS SERIES 10, 11

Bâle, Sant Julia de Loria

(Quota National)

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait aux critères suivants :

- Les sportifs ayant réalisé des top 20 sur les 9 premières manches de Juniors Series
- Les sportifs juniors première année disposant d'un bon potentiel de progression
- Les sportifs ayant réalisé un ou plusieurs podiums en CDF ou aux championnats de France cadets ou juniors de l'année n-1.
- Les sportifs candidats à une participation en Juniors Series (candidature à réaliser 1 mois avant la course sur le site www.fgc.fr) et ayant un projet annuel d'activité internationale.

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Sont sélectionnés les sportifs ayant un projet d'activité internationale.
- Les meilleurs J1 à ce stade de la saison.
- Les sportifs ayant les meilleurs résultats en coupe de France et au championnat de France 2023.

COUPES DU MONDE ESPOIRS 2023

Valkenburg, Nove Mesto, Lenzerheide, Leogang,

Val si Sole, Vallnord, Les Gets, Snowshoe, Mont

Sainte Anne

(Quota National)

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait aux critères suivants :

- Les sportifs ne disposant pas de 80 points UCI au ranking UCI actualisé et les sportives ne disposant pas de 20 points au ranking UCI actualisé
- Les sportifs ayant fait acte de candidature sur le site www.fgc.fr 1 mois avant l'épreuve
- Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (relève) des sportifs de haut niveau
- Les athlètes ayant été sélectionnés en Equipe de France sur un championnat en 2022

- Les athlètes ayant été sélectionnés en Equipe de France sur un championnat en 2021
- Les athlètes ayant été sélectionnés en Equipe de France sur un championnat en 2020
- Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (espoirs) des sportifs de haut niveau
- Les sportifs ayant un projet annuel d'activité international.
- Les espoirs 1 ayant plus de 20 points UCI par ordre du classement UCI
- Les espoirs 2 ayant plus de 30 points UCI par ordre du classement UCI
- Les espoirs 3 et 4 ayant plus de 40 points UCI par ordre du classement UCI

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Les résultats sur les coupes et championnats de France espoirs de l'année en cours ainsi que l'âge dans la catégorie

Dates d'annonces des sélections espoirs en coupe du monde :

1 mois avant chaque épreuve

COUPES DU MONDE ELITES 2023

Valkenburg, Nove Mesto, Lenzerheide, Leogang, Val di Sole, Vallnord, Les Gets, Snowshoe, Mont Sainte Anne

(Quota National)

➔ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait aux critères suivants :

- Les sportifs et sportives ne disposant pas de 60 points au ranking UCI actualisé (au moment de la clôture des candidatures)
- Les sportifs ayant 40 points au ranking UCI actualisé (au moment de la clôture des candidatures)
- Les athlètes ayant été sélectionnés en équipe de France espoirs 3 et 4
- Les sportifs ayant fait acte de candidature sur le site www.ffc.fr

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Le nombre de points UCI au moment de la candidature
- Les sportifs ayant un projet annuel d'activité international.

- Les résultats sur les coupes et championnats de France espoirs de l'année en cours ainsi que l'âge dans la catégorie

Dates d'annonces des sélections élites en coupe du monde :

1 mois avant chaque épreuve

Championnats d'Europe XCO Jeunes

Du 5 au 9 juillet (à confirmer), lieu à définir

↳ Espoirs Femmes

Quota maximal U.E.C : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 6 premières pour une espoir 3 et 4^{ème} année ou dans les 10 premières pour une espoir 1 et 2^{ème} année des manches de coupe du monde de : Valkenburg (Pays-Bas), Nove Mesto (République Tchèque), Lenzerheide (Suisse), Leogang (Autriche).
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie Espoir ou avoir été champion d'Europe Espoir
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior ou avoir été champion d'Europe Junior (2021, 2022)
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior ou avoir été champion d'Europe (2019, 2020) et avoir terminé dans le top 10 coupe du monde ou championnat du monde en espoir 1 ou espoir 2.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables une ou plusieurs sportives après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves internationales 2023.

Sont sélectionnées :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 25 après la coupe du Monde de Leogang.

➔ Espoirs Hommes

Quota maximal U.E.C. : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 6 premiers pour un espoir 3 et 4^{ème} année ou dans les 10 premiers pour un espoir 1 et 2^{ème} année des manches de coupe du monde de : Valkenburg (Pays-Bas), Nove Mesto (République Tchèque), Lenzerheide (Suisse), Leogang (Autriche).
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie Espoir ou avoir été champion d'Europe Espoir
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior ou avoir été champion d'Europe Junior (2021, 2022)
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior ou avoir été champion d'Europe (2019, 2020) et avoir terminé dans le top 10 coupe du monde ou championnat du monde en espoir 1 ou espoir 2.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves internationales 2023.

Sont sélectionnés :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 25 après la coupe du Monde de Leogang.

➔ Juniors Femmes

Quota maximal U.E.C. : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants (dans l'ordre d'importance) :

- Avoir terminé dans les 3 premières des championnats du monde 2022.
- Avoir terminé une fois dans les 3 premières de la manche de juniors séries à Lons Le Saunier ou à La Thuile.
- Avoir remporté une des Juniors séries suivantes pour une junior 2ème année : Capoliveri, Haiming, Heubach
- Avoir terminé sur le podium d'une des juniors séries suivantes pour une junior 1ère année : Capoliveri, Haiming, Heubach

- Avoir remporté la Junior Séries de Guéret

La participation aux épreuves de Juniors Series n'est pas libre : seules les athlètes disposant de 20 points au ranking UCI juniors, celles qui appartiennent aux teams UCI et celles qui seront sélectionnées par l'équipe de France VTT XC (quota de 5 sur les manches étrangères) pourront prendre le départ. La sélection des athlètes se fera sur l'évaluation des résultats de la saison 2022 et du début de la saison 2023.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionnables une ou plusieurs sportives après observation des épreuves citées ci-dessus et du championnat de France 2022.

Sont sélectionnées :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 23 après la junior séries de La Thuile.

➤ Juniors Hommes

Quota maximal U.E.C. : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 3 premiers des championnats du monde 2022.
- Avoir terminé une fois dans les 3 premiers de la manche de juniors séries à Lons Le Saunier ou à La Thuile pour un junior 2ème année.
- Avoir terminé une fois dans les 5 premiers de la manche de juniors séries à Lons le Saunier ou à La Thuile pour un junior 1ère année
- Avoir remporté une des Juniors séries suivantes pour un junior 2ème année : Capoliveri, Haiming, Heubach
- Avoir terminé sur le podium d'une des juniors séries suivantes pour un junior 1ère année : Capoliveri, Haiming, Heubach
- Avoir remporté la Junior Séries de Guéret pour un junior 2ème année
- Avoir terminé sur le podium de la junior séries de Guéret pour un junior 1ère année

La participation aux épreuves de Juniors Series n'est pas libre : seuls les athlètes disposant de 20 points au ranking UCI juniors, ceux qui appartiennent aux teams UCI et ceux qui seront sélectionnés par l'équipe de France VTT XC (quota de 5 sur les manches étrangères) pourront prendre le départ. La sélection des athlètes se fera sur l'évaluation des résultats de la saison 2022 et du début de la saison 2023.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus et des championnats de France 2022.

Sont sélectionnés :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 23 après la junior séries de La Thuile.

Championnats d'Europe XCO Elites

Du 22 au 25 juin à Cracovie (Pologne)

➔ Élites Femmes

Quota maximal U.E.C. : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 5 premières d'une manche de coupe du monde ou du championnat du monde 2022
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premières d'une des 3 premières manches de la coupe du monde 2023 (Valkenburg, Nove Mesto, Lenzerheide)
- Être dans les 15 premières du classement de la coupe du monde à la veille de l'annonce de la sélection.
- Être dans les 3 premières françaises du classement UCI le mardi 13 juin.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables une ou plusieurs sportives après observation des épreuves citées ci-dessus ainsi que les épreuves Hors Classe Elite 2023.

Sont sélectionnées :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance PARIS 2024.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 24 après la coupe du monde de Lenzerheide.

➔ Élites Hommes

Quota maximal U.E.C. : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 5 premiers d'une manche de coupe du monde ou du Championnat du Monde 2022
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premiers d'une des 3 premières manches de la coupe du monde 2023 (Valkenburg, Nove Mesto, Lenzerheide)
- Être dans les 15 premiers du classement de la coupe du monde à la veille de l'annonce de la sélection.
- Être dans les 3 premiers français du classement UCI le mardi 13 juin.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus ainsi que les épreuves Hors Classe Elite 2023.

Sont sélectionnés :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance PARIS 2024.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 24 après la coupe du monde de Lenzerheide.

Championnats du Monde XCO

Du 8 au 12 août 2023

GLASGOW PEEBLES - ECOSSE

➔ Relais par Équipe

Seront sélectionnés, les coureurs des courses individuelles ayant la capacité reconnue de s'intégrer dans le collectif et de répondre à l'objectif fédéral de performance. Les capacités des sportifs doivent être adaptées au parcours du championnat. Ils doivent être capables de réaliser les meilleurs chronos au tour en cross-country international.

La sélection des sportifs sera annoncée :

La semaine 29 avant les championnats du monde.

➔ Élites Femmes

Quota maximal UCI : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 5 premières d'une manche de coupe du monde ou du championnat du monde 2022
- Avoir terminé dans les 15 premières des 5 premières manches de coupe du monde de : Valkenburg, Nove Mesto, Lenzerheide, Leogang, Val Di Sole.
- Être dans les 3 premières françaises du classement UCI le mardi 4 juillet.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables une ou plusieurs sportives après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves Hors-Classe du calendrier UCI.

Sont sélectionnées :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Dates d'annonce de la sélection :

Le mardi 4 juillet.

➔ Elites Hommes

Quota maximal UCI : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 5 premiers d'une manche de coupe du monde ou du championnat du Monde 2022
- Avoir terminé dans les 15 premiers des 5 premières manches de coupe du monde de : Valkenburg, Nove Mesto, Lenzerheide, Leogang, Val Di Sole.
- Être dans les 3 premiers français du classement UCI le mardi 4 juillet.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves Hors-Classe du calendrier UCI.

Sont sélectionnés :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Dates d'annonce de la sélection :

Le mardi 4 juillet.

➔ Espoirs Femmes

Quota maximal U.C.I : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 6 premières pour une espoir 3 et 4^{ème} année ou dans les 10 premières pour une espoir 1 et 2^{ème} année des manches de coupe du monde de : Valkenburg (Pays Bas), Nove Mesto (République Tchèque), Lenzerheide (Suisse), Leogang (Autriche), Val di Sole (Italie).
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie Espoir ou avoir été championne d'Europe Espoir
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior (2021, 2022) ou avoir été championne d'Europe Junior (2021)
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior ou avoir été champion d'Europe (2019, 2020) et avoir terminé dans le top 10 coupe du monde ou championnat du monde en espoir 1 ou espoir 2.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables une ou plusieurs sportives après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves internationales 2022.

Sont sélectionnées :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 27 après la coupe du Monde de Val di Sole.

➔ Espoirs Hommes

Quota maximal U.C.I : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois dans les 6 premiers pour un espoir 3 et 4^{ème} année ou dans les 10 premiers pour un espoir 1 et 2^{ème} année des manches de coupe du monde de : Valkenburg (Pays Bas), Nove Mesto (République Tchèque), Lenzerheide (Suisse), Leogang (Autriche) Val di Sole (Italie).
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie Espoir ou avoir été champion d'Europe Espoir
- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior (2021, 2022) ou avoir été champion d'Europe Junior (2021)

- Avoir terminé sur le podium au championnat du Monde en catégorie junior ou avoir été champion d'Europe (2019, 2020) et avoir terminé dans le top 10 coupe du monde ou championnat du monde en espoir 1 ou espoir 2.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves internationales 2022.

Sont sélectionnés :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 27 après la coupe du Monde de Val di Sole.

➔ Juniors Femmes

Quota maximal UCI : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 3 premières des championnats du monde 2022.
- Avoir terminé une fois dans les 3 premières de la manche de juniors séries à Lons Le Saunier ou à La Thuile.
- Avoir terminé dans le top 8 au championnat d'Europe 2023 pour une junior 2ème année et dans le top 12 pour une junior 1ère année.

La participation aux épreuves de Juniors Series n'est pas libre : seules les athlètes disposant de 20 points au ranking UCI juniors, celles qui appartiennent aux teams UCI et celles qui seront sélectionnées par l'équipe de France VTT XC (quota de 5 sur les manches étrangères) pourront prendre le départ. La sélection des athlètes se fera sur l'évaluation des résultats de la saison 2022 et du début de la saison 2023.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionnables une ou plusieurs sportives après observation des épreuves citées ci-dessus et du championnat de France 2022.

Sont sélectionnées :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 29 après les championnats de France.

➔ Juniors Hommes

Quota maximal UCI : 7

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 3 premières des championnats du monde 2022.
- Avoir terminé une fois dans les 3 premières de la manche de juniors séries à Lons Le Saunier ou à La Thuile.
- Avoir terminé dans le top 8 au championnat d'Europe 2023 pour un junior 2ème année et dans le top 12 au championnat d'Europe 2023 pour un junior 1ère année

La participation aux épreuves de Juniors Series n'est pas libre : seuls les athlètes disposant de 20 points au ranking UCI juniors, ceux qui appartiennent aux teams UCI et ceux qui seront sélectionnés par l'équipe de France VTT XC (quota de 5 sur les manches étrangères) pourront prendre le départ. La sélection des athlètes se fera sur l'évaluation des résultats de la saison 2022 et du début de la saison 2023.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus et des championnats de France 2023.

Sont sélectionnés :

Les athlètes ayant rempli les critères de sélectionnabilité et s'inscrivant dans le projet collectif de performance.

Les athlètes dont la forme est jugée optimale à la date de la compétition.

Date d'annonce de la sélection :

Semaine 29 après les championnats de France.



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipe de France

- Christophe MANIN – Directeur Technique national
- Florian ROUSSEAU- Directeur Programme Olympique

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Yvan CLOLUS – Head Coach et Entraîneur National Élites/Olympiques
- Sandrine GUIRRONNET – Manager de la filière VTT
- Matthieu NADAL – Entraîneur National Juniors/Espoirs
- Philippe CHANTEAU – Entraîneur National Pôle France Jeunes Besançon

Diffusion des Sélections en Équipe de France

The screenshot shows the website www.ffc.fr with a navigation menu including 'LA FÉDÉRATION', 'PRATIQUER', 'HAUT NIVEAU', 'ÉVÉNEMENTS', 'STRUCTURER', and 'SE FORMER'. The 'HAUT NIVEAU' section is highlighted with a red callout box. Below it, the 'Équipe de France' section is also highlighted with a red callout box. The 'Équipe de France' section includes a sub-section for 'Cyclistes de haut niveau' and 'Les Pôles'. The 'Cyclistes de haut niveau' sub-section includes 'Sport de haut niveau', 'Accompagnement socio professionnel', and 'Portail du Suivi Quotidien du Sportif'. The 'Les Pôles' sub-section includes 'Pôle France'. The 'Équipe de France' section also includes 'Détection', 'Recherche et performances', and 'Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)'. The 'Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)' sub-section includes 'Qu'est ce que la SMR', 'Validation licence - test à l'effort', and 'Suivi biologique'. A red callout box at the bottom points to the 'Équipe de France / Modalités et sélections' link in the footer.